



COMMUNICATION BOURGMESTRE



Permis, vignette et licence de chasse, les changements à partir du 1^{er} août 2019

A partir du 1^{er} août 2019, vous pourrez effectuer en ligne votre demande de permis, vignette ou licence de chasse via un espace personnel sécurisé (Mon espace) disponible sur le portail de la Wallonie.

Les documents demandés en ligne seront alors disponibles au centre de délivrance ou transmis par la poste selon votre choix.

Le système en ligne vous permettra également de payer la redevance régionale directement via un module de paiement électronique.

Nous vous informons que le bulletin de virement envoyé par le SPW ne doit donc plus être utilisé si vous optez pour la solution en ligne !

Cette procédure est une première étape vers une dématérialisation complète de la délivrance des permis, vignettes et licences en cours de développement. L'objectif final est de simplifier la procédure. Bien sûr, les autres modes tels que le courrier ou le retrait aux permanences seront toujours possibles.

Une information plus précise sur les modalités de commande en ligne sera communiquée avant la mise en œuvre cette première étape.

Des questions ?

N'hésitez pas à les adresser à l'administration wallonne, dont voici les coordonnées concernant le permis, la vignette ou la licence de chasse (par Province) :

- **Province du Hainaut**
Tél. : 065/32 81 02 et/ou 065/32 81 25 et/ou 065/32 81 26
E-mail : chasse.hainaut.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
- **Province de Namur**
Tél. : 081/71 56 00 et/ou 081/71 56 02
E-mail : chasse.namur.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be